

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_294

Objet :

Modification du règlement Fonds isolation

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		ASSON	certifié exécutoire		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
	Michel	CHALLAYER	x		
NEUVILLE LES DAMES	Rachel	RIONET	x		
	Christiane	CURNILLON	x		
RELEVANT	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ROMANS	Ludovic	LOREAU	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
	Alain	JAYR	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Sonia	PERI	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Dominique	PETRONE	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINTE OLIVE	Cédric	MANCINI	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi Climat Energie du 8 novembre 2019,
Vu la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021,

Considérant la délibération 22-160 du 17/06/2022 adoptant la mise en place du fonds isolation « Dombes Rénov'+ » et le règlement associé,
La Communauté de Communes de la Dombes a fait un choix fort il y a deux ans en instaurant un fonds isolation. Ce fonds apporte une aide financière appréciable aux habitants lançant des travaux d'isolation dans le cadre de Dombes Rénov'+, une aide non négligeable (de 750 € à 3000 € selon les cas) qui constitue un effet levier important pour favoriser le passage à l'acte.

Pour rappel, les modalités de calcul sont les suivantes :

- Montant de de l'aide proportionnel au montant des travaux
- Aide de 5% du montant HT des travaux, plafonné à 15 000 € HT

- Majoration du taux d'aide de 5% pour les ménages modestes à intermédiaires, dont les revenus fiscaux de références catégorie sont situés sous les seuils de la catégorie « violet » selon la grille « France Rénov »
- Bonification de 10% du taux d'aide en cas de recours à des matériaux biosourcés, pour encourager l'utilisation de matériaux durables à faible empreinte carbone

Pour les ménages très modestes (catégorie bleue France Rénov), le fonds isolation ne s'applique pas dans la mesure où cette catégorie d'utilisateur bénéficie d'autres conditions de financement très favorables.

Le bilan après deux ans est le suivant :

- Nombre de demandes formulées : 17
- Nombre de versements effectués : 9
- Montant total des aides mandatées : 18 797 €

Sous réserves que le dispositif soit reconduit lors du vote du BP 2025, il convient aujourd'hui de modifier le règlement du fonds isolation pour l'adapter aux évolutions apportées par France Rénov version 2025. Les amendements proposés sont les suivants :

- Gratuité du service pour les bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé, c'est à dire fin de la participation de 150 €
- Eligibilité des propriétaires bailleurs au fonds isolation, puisque les aides France Rénov sont aussi accessibles pour cette catégorie d'utilisateur
- Ouverture du fonds isolation aux propriétaires accompagnés dans leurs projets par un « Mon Accompagnateur Rénov », professionnel agréé dont l'intervention est rendue obligatoire dans le cadre des nouvelles règles France Rénov.
- Il est précisé que dans le cas d'un accompagnement « MAR », Dombes Rénov devra être consulté avant le lancement du projet pour valider le bouquet de travaux, conserver un droit de regard sur la solution proposée et éviter au maximum les potentielles dérives. Dans le cas contraire, le pétitionnaire perdrait le bénéfice du fonds isolation.

Les autres points du règlement restent inchangés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider la gratuité intégrale du service pour les usagers du service Dombes Rénov+, en particulier ceux faisant l'objet d'un accompagnement pour des travaux éligibles au fonds isolation,
- De valider l'éligibilité au fonds isolation des propriétaires bailleurs,
- De valider l'éligibilité au fonds isolation des propriétaires faisant appel à « Mon Accompagnateur Rénov » dans le cadre de leur projet,
- D'imposer que Dombes Rénov+ soit consulté pour validation des projets pilotés par les « MAR » pour ne pas perdre le bénéfice du fonds isolation,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 pour et 3 abstentions :

- **De valider** la gratuité intégrale du service pour les usagers du service Dombes Rénov+, en particulier ceux faisant l'objet d'un accompagnement pour des travaux éligibles au fonds isolation,

- **De valider** l'éligibilité au fonds isolation des propriétaires bailleurs,
- **De valider** l'éligibilité au fonds isolation des propriétaires faisant appel à « Mon Accompagnateur Rénov » dans le cadre de leur projet,
- **D'imposer** que Dombes Rénov'+ soit consulté pour validation des projets pilotés par les « MAR » pour ne pas perdre le bénéfice du fonds isolation,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

